

**Conseil d'administration
Séance du 4 juillet 2017**

Délibération n°2
Portant sur la **désignation du vice-président
en charge de la valorisation et des relations avec les entreprises**

*Vu les articles L.712-1 et L.712-3 du code de l'éducation,
Vu l'élection du président de l'université en date du 21 mars 2016,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative d'excellence Paris Seine, il apparaît nécessaire de faire évoluer le périmètre de la délégation du vice-président délégué au développement et à la valorisation des sciences et technologies, pour y inclure en particulier le pilotage de l'axe « Risque, Sécurité et Société »,

Considérant qu'il est attendu dans le cadre de cette délégation de renforcer les liens avec le monde socio-économique et ainsi d'assurer la transversalité entre développement et recherche,

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Olivier ROMAIN, proposé par le président de l'université, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la désignation de Monsieur ROMAIN comme vice-président en charge de la valorisation et des relations avec les entreprises.

Le vote se déroule à bulletin secret :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 16
Nombre de membres présents : 16	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 4	Bulletins blancs : 4
Membres absents et non représentés : 10	Non participation : 0

Article 1^{er} : approuve la désignation de Monsieur Olivier ROMAIN comme vice-président en charge de la valorisation et des relations avec les entreprises.

Article dernier : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision. La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 18 juillet 2017
Notifié le : 12 septembre 2017